

Cadre éthique pour des soins maternels respectueux pendant la grossesse et l'accouchement

Ce document vient compléter la Déclaration de la FIGO - [L'accouchement : Une déclaration des droits](#) - en fournissant un cadre éthique pour des soins maternels respectueux pendant la grossesse et l'accouchement. Avec la Déclaration des droits, il contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable 3.1 et 3.2, qui visent à réduire le taux de mortalité maternelle mondiale à moins de 70 pour 100 000 naissances vivantes et à mettre fin aux décès évitables d'enfants et de nouveau-nés d'ici à 2030.

La grossesse, le travail et l'accouchement sont des processus physiologiques qui changent la vie de la plupart des femmes et de leur famille et qui bénéficient d'une collaboration entre les professionnels de la santé qui dispensent les soins de maternité. L'éducation multidisciplinaire et le travail en équipe (y compris la communication, la collaboration, la consultation et l'orientation) sont essentiels pour assurer des soins optimaux aux femmes et aux bébés, en particulier ceux qui présentent un risque obstétrico-néonatal, ou lorsque des complications obstétrico-néonatales surviennent.

La FIGO, en collaboration avec ses collègues de la Confédération internationale des sages-femmes, de l'Alliance du Ruban Blanc, de l'Association internationale de pédiatrie et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a lancé l' [Initiative internationale sur l'accouchement](#), afin de promouvoir l'engagement actif des associations professionnelles, des gouvernements, des organisations non gouvernementales et de la société civile pour améliorer la qualité des soins et réduire les abus, la négligence et l'extorsion des femmes enceintes dans les établissements.

La FIGO demande à ces agences d'appuyer l'initiative et de collaborer à sa mise en œuvre. En travaillant ensemble, nous pouvons rapidement apporter des changements à l'environnement de l'accouchement qui contribueront à garantir des expériences d'accouchement de qualité et à réduire la mortalité et la morbidité maternelles. En outre, la FIGO et ses partenaires appellent tous les donateurs et les systèmes de santé à soutenir cette initiative en vue de sa mise en œuvre dans tous les pays.

Recommandations de la FIGO

Principe de bienfaisance

- Les soins de maternité doivent apporter un soutien, être individualisés et fondés sur la valeur (ils sont mieux servis par un modèle de partenariat entre les praticiens de la santé et la « famille mère-bébé »).
- Les praticiens de santé sont censés fournir régulièrement des soins de maternité à la mère, au bébé et à la famille (ils doivent veiller à ce que leurs pratiques soient guidées par les besoins et les attentes en matière de santé, ainsi que par les résultats sanitaires et le rapport coût-efficacité basés sur l'optimisation des processus normaux de l'accouchement).
- Les praticiens de santé sont censés suivre une pratique fondée sur des preuves (ils doivent promouvoir des pratiques dont il est prouvé qu'elles sont bénéfiques pour soutenir la physiologie normale du travail, de l'accouchement et des périodes post-partum et néonatales).

Principe de non-malfaisance

- Les praticiens de santé sont censés éviter les pratiques nocives (ils éviteront les procédures pour lesquelles il n'y a pas suffisamment de preuves que les avantages l'emportent sur les risques pour une utilisation systématique ou fréquente pendant la grossesse normale, le travail, l'accouchement et la période post-partum et néonatale).
- Les praticiens de santé doivent éviter le manque de respect et les mauvais traitements (ils doivent s'attacher à définir, identifier et éliminer le manque de respect et les mauvais traitements à l'égard des mères et des nouveau-nés).

Principe de justice

- Assurer le respect, la dignité et le choix éclairé (les soins de maternité intègrent une approche fondée sur les droits, prévenant l'exclusion et le mauvais traitement des personnes marginalisées et défavorisées sur le plan socio-économique). En aucun cas, il n'est permis d'infliger des violences physiques, verbales ou émotionnelles aux femmes, à leurs nouveau-nés et à leurs familles.
- Fournir des soins gratuits ou abordables avec une transparence des coûts (respecter le droit de chaque femme d'accéder à des soins (en d'en recevoir) non discriminatoires et gratuits ou abordables tout au long du continuum de la parentalité).
- Promouvoir le bien-être et la prévention des maladies comme fondements de l'amélioration de la santé de la mère et du nouveau-né. Les systèmes de santé doivent :
 - mettre en œuvre des mesures éducatives et de santé publique qui améliorent le bien-être et préviennent les maladies et les complications pour la mère et le bébé
 - fournir une éducation et favoriser l'accès à une bonne nutrition, à l'eau potable et à un environnement propre et sûr
 - intégrer les mesures relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) dans les services de maternité. Assurer la promotion et la fourniture d'eau propre ou bouillie, de toilettes propres et d'un environnement propre dans toutes les structures d'accouchement
 - assurer l'éducation et l'accès aux méthodes de prévention et de traitement des maladies pour la mère et l'enfant, y compris le paludisme, la syphilis, l'hépatite B, la toxoplasmose, le VIH/SIDA et l'immunisation par l'anatoxine tétanique
 - prendre des mesures pour éviter les extrêmes de chaleur et minimiser les expositions toxiques.

Principe d'autonomie

- Les praticiens de santé doivent écouter ce que disent les femmes et leurs familles (chaque praticien de santé qu'une femme voit au cours du continuum de l'accouchement doit écouter ce que dit la femme et sa famille et doit communiquer des connaissances et des informations sur la santé d'une manière sûre et sensible sur le plan culturel, et dans une langue que la femme et sa famille comprennent).
- Les praticiens de santé doivent toujours fournir des soins respectueux et dignes (les cliniciens doivent traiter chaque femme et chaque nouveau-né avec respect et dignité). Ils doivent informer pleinement la femme et sa famille et communiquer avec eux dans la prise de décision concernant les soins pour elle-même et son bébé, en lui garantissant le droit au consentement et au refus éclairés. La prise de décision doit être le fruit d'une collaboration entre la femme enceinte, sa famille et ses prestataires de soins de santé.

À propos de la FIGO

La FIGO est une organisation professionnelle qui regroupe plus de 130 associations d'obstétrique et de gynécologie du monde entier. Elle a pour but que toutes les femmes du monde bénéficient des standards les plus élevés de bien-être et de santé physique, mentale, reproductive et sexuelle possible tout au long de leur vie. Nous dirigeons des activités de programmes mondiaux, en nous concentrant plus particulièrement sur l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est.

La FIGO plaide sur la scène internationale, notamment pour les Objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la santé procréative, maternelle, néonatale, infantile et adolescente et aux maladies non transmissibles (ODD3). Nous nous efforçons également d'améliorer le statut des femmes et de leur permettre de participer activement à la réalisation de leurs droits reproductifs et sexuels, notamment en luttant contre la mutilation génitale féminine et les violences sexistes (ODD5).

Nous assurons également l'éducation et la formation de nos sociétés membres et renforçons les capacités de celles des pays à faibles ressources en renforçant le leadership, les bonnes pratiques et la promotion des dialogues politiques.

La FIGO a des relations officielles avec l'Organisation mondiale de la santé et dispose du statut consultatif avec les Nations Unies.

À propos des termes que nous utilisons

Dans nos documents, nous utilisons souvent les termes « femme », « fille » et « femmes et filles ». Nous reconnaissons que certaines personnes qui ont besoin d'accéder à des services gynécologiques et obstétricaux ne s'identifient pas comme une femme ou une fille. Toutes les personnes, quelle que soit leur identité de genre, doivent avoir accès à des services et des soins appropriés, inclusifs et sensibles.

Nous utilisons également le terme « famille ». Lorsque nous le faisons, nous faisons référence à un groupe reconnu (peut-être uni par le sang, le mariage, le partenariat, la cohabitation ou l'adoption) qui forme un lien affectif et sert d'unité de la société.

La FIGO reconnaît que le langage que nous utilisons n'est pas toujours naturellement inclusif. Nous sommes entrain d'entreprendre un examen approfondi des mots et expressions que nous utilisons pour décrire les personnes, la santé, le bien-être et les droits, afin de démontrer notre engagement à développer et à fournir des politiques, programmes et services inclusifs.

Pour toute demande de renseignements Rob Hucker, Responsable communications et engagement
rob@figo.org +44 (0) 7383 025 731

Référence de cette déclaration

Fédération internationale de gynécologie et obstétrique. *FIGO Statement: Ethical Framework for Respectful Maternity Care During Pregnancy and Childbirth*. 2021. Disponible sur :
<http://www.figo.org/resources/figo-statements/ethical-framework-respectful-maternity-care-during-pregnancy-and-childbirth>